365 Good
Société par actions simplifiée
Au capital de 155.398,04 euros
Siège social : 39 rue André Cayron, 92600 Asnières-sur-Seine
893 656 512 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 23 JANVIER 2026

Le soussigné, Monsieur Jonathan NEGRIN, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), a pris les décisions suivantes :

1. *Transfert du siège social de la Société et modifications statutaires corrélatives ;*
2. *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social de la Société et modifications statutaires corrélatives)

Conformément à l'article 4 des statuts de la Société autorisant le Président, par simple décision, à transférer le siège social de la Société, sous réserve de la ratification de cette décision par la collectivité des Associés, le Président **décide** de transférer le siège social du 39 rue André Cayron, 92600 Asnières-sur-Seine au 16-24 rue Soubise, 93400 Saint-Ouen, de manière rétroactive, à compter du 1er janvier 2025.

Usant encore des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la Société, le Président **décide** qu'il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

*« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé au 16-24 rue Soubise, 93400 Saint-Ouen, situé dans le ressort du Tribunal de commerce de Bobigny.

*[**suite de l'article inchangé**]*

SECONDE DECISION
(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.



Monsieur Jonathan NEGRIN
Président